

Installation de la Commission innovation BTP - Mardi 26 février 16h00 Auditorium Rainier III

Introduction de Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord merci pour votre présence à cette première réunion de la Commission innovation, ce qui montre tout l'intérêt que vous portez à ladite commission.

Je vous rappelle qu'en décembre dernier, deux Arrêtés Ministériels sur les bruits et les horaires de chantier ont été publiés au Journal de Monaco. Ils avaient pour objectifs:

- De simplifier et d'harmoniser les textes;
- De créer ou renforcer les règles d'encadrement de l'exécution des chantiers ;
- De faire évoluer les chantiers de la Principauté vers l'exemplarité.

Ils répondaient surtout à une très attente forte des résidents de la Principauté : celle de préserver la qualité de vie dans nos quartiers.

Des textes pour lesquels les professionnels de la construction ont été consultés. Je remercie le Conseil de l'Ordre des Architectes, le Syndicat des Promoteurs Immobiliers et de la Chambre Monégasque du Bâtiment, pour leur contribution à cette réforme.

Mais si la réglementation est un outil indispensable elle n'est pas suffisante si l'on veut faire évoluer collectivement les bonnes pratiques. En effet, au-delà du contrôle, il est indispensable de mettre en œuvre les meilleurs moyens pour maîtriser les nuisances.

Aujourd'hui, chacun a conscience de l'importance de canaliser les nuisances causées par les chantiers, d'y apporter des solutions performantes et d'innover.

On peut voir désormais le déploiement de certains dispositifs sur les chantiers de voiries, comme les palissades anti-bruit ou l'insonorisation des bennes des camions.

Mais ces efforts ne sont pas suffisants. Nous nous devons également d'être à la pointe de ce que les développements technologiques et les process peuvent nous offrir.

C'est la raison pour laquelle une Commission Innovation est créée aujourd'hui, avec pour missions :

- De dresser un bilan des nuisances phoniques des chantiers de la Principauté ;
- D'exercer une veille technique et technologique afin de détecter les évolutions dans les meilleures pratiques internationales ;
- D'évaluer la faisabilité d'une mise en œuvre en Principauté des solutions identifiées;
- De formuler des préconisations sur ces évolutions et leur mise en œuvre.

Afin d'être la plus efficace possible, cette Commission regroupe aux côtés des représentants de l'Etat, l'ensemble des acteurs publics et privés de la construction et certains concessionnaires

(télécom, eau, électricité) de la Principauté. Nous serons également accompagnés par deux bureaux d'études techniques : SETEC énergie environnement et bureau Veritas.

Cette démarche doit ainsi permettre de rechercher les meilleures techniques et pratiques afin de les appliquer sur notre territoire. Par exemple, aujourd'hui le marché des engins de chantier électriques commence à se développer et les engins actuels sont appelés à être progressivement remplacés par ce type de véhicules.

Il est important que cette Commission donne une vision de moyen et long termes aux entreprises et ainsi leur permettre de connaître les évolutions attendues en termes de moyens et d'organisation.

Tout cela peut constituer une véritable opportunité pour les entreprises monégasques qui sauront proposer des solutions pertinentes à l'Etat, dans le cadre de la logique d'attribution des marchés publics de travaux au mieux disant.

Le gouvernement fait confiance aux professionnels qui sont associés aujourd'hui dans cette recherche qui doit permettre d'optimiser toujours plus la conduite des chantiers.

L'objectif de cette Commission c'est de faire évoluer nos pratiques. Notre ambition est qu'elle soit force de proposition mais aussi force de décision et d'action.

Je remercie tous ceux qui ont accepté d'y contribuer. Coordonnée par la Direction des Travaux Publics, cette Commission devrait se réunir à intervalle régulier.

Je passe la parole à Jean-Luc Nguyen qui va vous présenter les aspects opérationnels de cette Commission Innovation.

Je vous remercie.

Direction de la Communication

10, Quai Antoine 1er - BP 458

Tel : (+377) 98 98 22 22

Fax : (+377) 98 98 22 15

presse@gouv.mc

www.gouv.mc

Conclusion

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour ces échanges qui confirment notre volonté commune de faire évoluer les pratiques et réduire les nuisances sur nos chantiers.

En ce sens, je crois important de souligner que la Commission Innovation, qui réunit acteurs privés et représentants de l'Etat, a un réel pouvoir de décision.

Il nous faut travailler tous ensemble pour conserver voire améliorer l'image de la Principauté : un pays où il fait bon vivre, un Etat dynamique et prospère.

Les opérations qui sont menées sont le reflet de ce dynamisme économique. Elles répondent également à des besoins en termes de logements des monégasques, d'équipements publics, d'infrastructures et de promotion privée.

Mais il faut avoir conscience que si toute notre action a un sens elle doit s'accomplir en ayant toujours comme objectif de maintenir le caractère exceptionnel de Monaco, qui mêle qualité de vie et attractivité. Cette Commission innovation doit nous aider à y répondre avec efficacité.

Aujourd'hui nous avons, ensemble, posé la première pierre d'un processus qui s'inscrit dans le temps.

Je vous en remercie et vous donne rendez-vous à la fin de ce premier semestre pour notre seconde réunion plénière.